

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RAPPORT N° 2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 3312.1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Je vous invite donc, par le présent rapport, à examiner ces orientations pour 2017.

Plus que les années précédentes, ce débat s'inscrit dans **un contexte national de plus en plus dégradé**, qui fait reposer sur les collectivités locales des efforts financiers croissants.

Pour le Département des Alpes-Maritimes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) franchit une nouvelle étape en 2017 avec une réduction supplémentaire de 25,9 M€, qui s'ajoute aux baisses équivalentes déjà enregistrées à la fois en 2015 et en 2016. En quatre ans, la DGF aura connu un effondrement de plus de 88 M€, soit une diminution de plus des deux tiers de la DGF annuelle perçue auparavant.

Dans le même temps, la pression sur nos recettes s'accroît toujours plus, par le biais des fonds de péréquation et de solidarité sur les DMTO et par la non compensation des allocations individuelles de solidarité.

Entre la baisse de la DGF, les fonds de péréquation et la non compensation des AIS, ce sont en cumulé plus de 1,54 milliard d'euros qui auront été ponctionnés sur le budget du Département sur la période 2009 à 2017.

Face à ces contraintes sans précédent, je vous propose de poursuivre et d'amplifier la stratégie budgétaire que nous portons depuis 2009 et qui a été saluée par deux fois dans le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation financière des collectivités locales.

Contrairement au choix fait par un tiers des départements et par de nombreuses communes ou établissements publics intercommunaux (EPCI), **je vous propose de ne pas augmenter la fiscalité**, conformément à nos engagements politiques. **La stabilité fiscale, depuis 2009, constitue un axe majeur de notre politique budgétaire.**

Je vous propose également de continuer nos efforts de rationalisation des dépenses courantes de fonctionnement. En 2017, comme c'est le cas depuis le début de ma présidence, **les dépenses de fonctionnement seront contenues et stables, à périmètre constant.**

Je souhaite également poursuivre notre désendettement, initié en 2015 et accentué en 2016, afin de réduire la pression sur nos charges courantes et préserver nos marges de manœuvre pour investir dans le futur. Alors qu'au niveau national, le gouvernement reporte sur les générations à venir le prix du renoncement aux efforts de gestion d'aujourd'hui, que la dette du pays ne cesse de croître pour dépasser aujourd'hui les 2 150 milliards d'euros, **le Département des Alpes-Maritimes sera parvenu à réduire de plus de 9 % son endettement sur la période 2015 à 2017.**

Enfin, face aux difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités locales, nombre d'entre elles limitent leur politique d'investissement, réduisant ainsi leur contribution à l'activité économique et à l'emploi et obérant à long terme, la compétitivité même de leur territoire. Je souhaite pour ma part, comme les années passées, garder à un haut niveau l'effort d'investissement du Département. Pour ce faire, nous serons aidés par la vente des parts que le Département détenait dans la société Aéroports de la Côte d'Azur, permettant de mettre en œuvre un **plan de relance d'investissement ambitieux sur 2016-2017**.

Ce plan de relance se traduit par des investissements dans la **sécurité des collèges** pour faire face au fléau du terrorisme, mais également dans la **sécurité des populations** contre les risques naturels et dans le **SDIS**. Par ailleurs, les **appels à projets santé** seront renforcés. Enfin, la **solidarité territoriale** demeure notre priorité, aux côtés des communes et des EPCI.

L'exercice 2017 doit être courageux et volontariste. Il devra s'inscrire dans la poursuite des économies de fonctionnement, relancer les investissements publics, poursuivre le désendettement de la collectivité et ne pas toucher à la fiscalité traduisant en actes le carré magique mis en œuvre depuis 2015.

I. L'évolution des recettes du Département des Alpes-Maritimes

Les recettes du Département sont constituées de nos ressources propres et pour une part de plus en plus faible des dotations et compensations de l'État.

a) Une forte diminution, cette année encore, des recettes versées par l'État

a.1 La baisse continue de la DGF :

Alors que le montant de la DGF perçu par notre collectivité en 2013 s'élevait à 130 millions d'euros, elle avoisinera 41,8 millions d'euros en 2017.

a.2 Le FCTVA:

Les recettes du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, qui a été élargi en 2016 aux dépenses d'entretien du patrimoine des collectivités, devraient être en augmentation sensible en 2017, du fait des investissements réalisés par le Département.

a.3 La dotation globale de décentralisation (DGD)

Le Département des Alpes-Maritimes fait partie des rares départements qui perçoivent une dotation globale de décentralisation négative, c'est-à-dire que le Département verse à l'État une dotation de décentralisation.

En 2016, seulement 2 départements subissent cette ponction sur leurs recettes de DMTO. Elle s'élève à 21,53 millions d'euros, en 2016, augmentée de 623 000 € du fait de la recentralisation sanitaire. En 2017, le mode de prélèvement sera modifié puisqu'il sera enregistré budgétairement et comptablement en dépense et non plus en ponction sur recette.

b) Les mécanismes de péréquation seront poursuivis en 2017 et nous impacteront fortement :

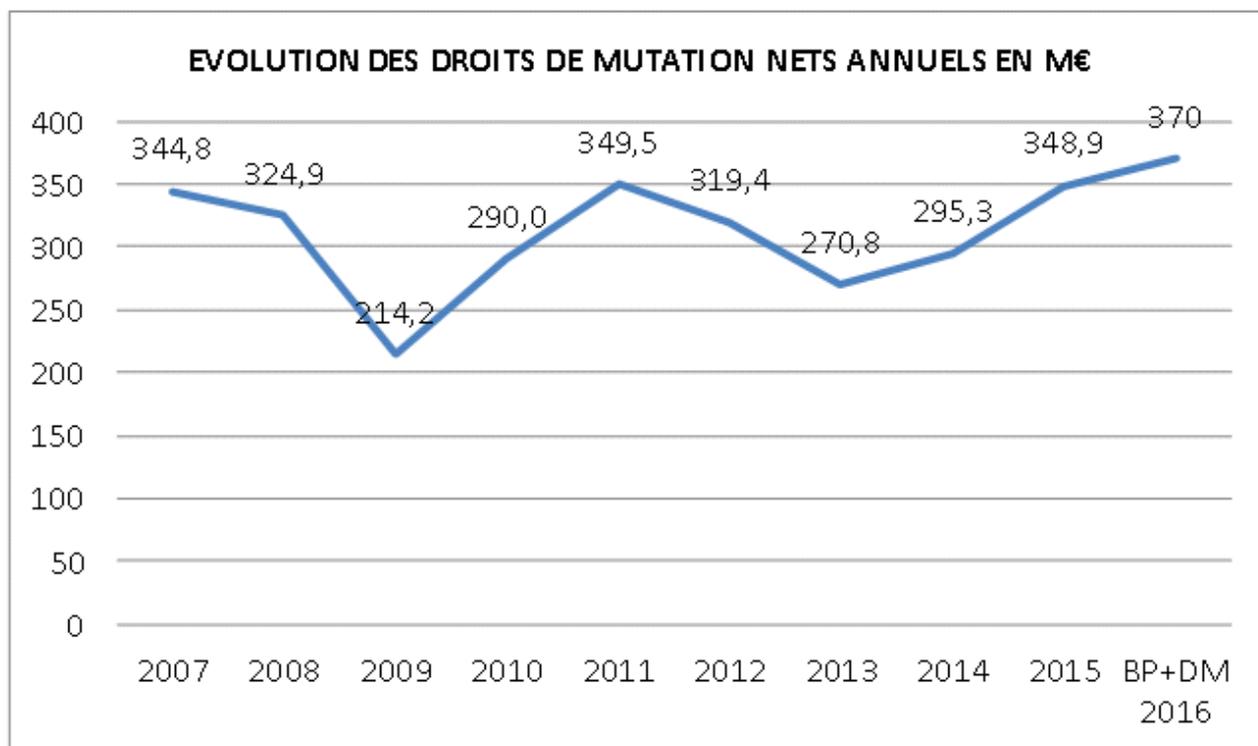
La péréquation horizontale, initiée en 2011 avec la mise en place du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et accentuée en 2014 par le fonds de solidarité, sera poursuivie en 2017. Entre 2011 et 2016, ce seront plus de 182,7 M€ qui auront été ponctionnés par l'État sur les recettes de fonctionnement du Département et ont très fortement grevé l'épargne du Département.

Cette péréquation vient amoindrir d'autant notre capacité d'autofinancement. Les estimations tablent sur une péréquation s'élevant à 43,4 M€ pour 2017.

c) Les droits de mutation :

Après l'effondrement des transactions immobilières en 2009 et 2010, occasionnant une très forte baisse de nos recettes, le marché immobilier s'est redressé en 2011 pour replonger ensuite à partir de 2013, notamment sous l'effet des complexités administratives introduites par la loi Duflot et de la crise de confiance affectant les particuliers comme les entreprises.

Le montant des DMTO en 2015 atteint un niveau équivalent à celui de 2011 soit 348,9 M€. En 2016 les encaissements devraient être conformes à la cible compte tenu de la vigueur actuelle du marché. Pour 2017, cette tendance devrait se poursuivre.



d) Les recettes fiscales en baisse avec le transfert de la moitié de la CVAE à la région

Elles comprennent, en 2016 :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (part départementale + part régionale) qui s'élève à 270 M€ ;
- 48,5 % de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit 129,3 M€ ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), soit 2 M€.

À ces recettes fiscales s'ajoutent les compensations versées par l'État au titre :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 19,2 M€ en 2016 ;
- du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : 14,8 M€ en 2016 ;
- d'une nouvelle part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : 45 M€.

À noter qu'en 2017, la moitié de la CVAE perçue en 2016 par le Département, soit près de 65 M€, sera versée à la région en compensation du transfert de la compétence transports scolaires et de lignes régulières. Cette compétence étant actuellement évaluée à 40 M€, la région reversera au Département le solde soit environ 25 M€. Le Département assurera toutefois, par mandat de gestion, la compétence transports des lignes régulières, pour le compte de la région, jusqu'au 31 août 2017.

e) Prospective en matière de dette

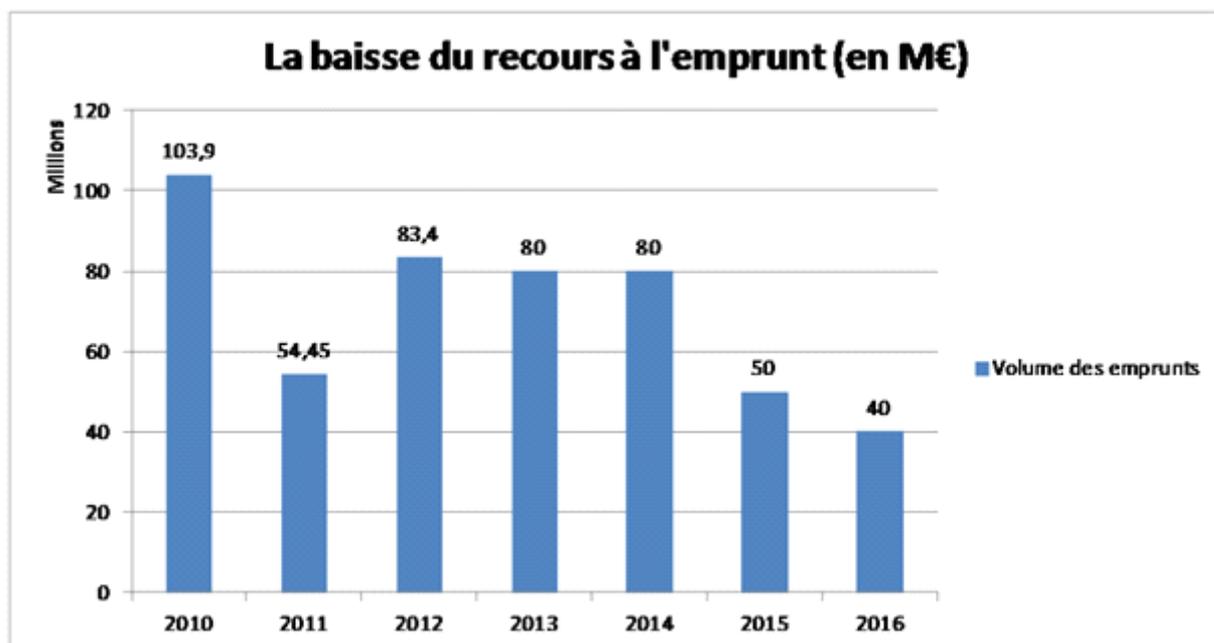
L'article 93 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, qui modifie l'article L.3312-1 du CGCT, étend désormais le débat d'orientations budgétaires aux caractéristiques et à l'évolution de l'endettement du Département.

- Un désendettement engagé en 2015 et poursuivi en 2016 et 2017

Afin de préserver les capacités d'actions pour les exercices à venir, la collectivité s'est engagée depuis 2010 dans une phase de moindre recours à l'emprunt. Ainsi le volume d'emprunts nouveaux a été stabilisé depuis 2012 autour de 80 M€.

Depuis 2015, le Département a diminué le recours à l'emprunt à 50 M€, l'exercice 2016 devrait se terminer sur un montant d'emprunt souscrit égal à 40 M€. Pour 2017, le niveau envisagé devrait à nouveau s'établir aux alentours de 40 M€.

Ceci confirme le bien-fondé de la gestion rigoureuse engagée, qui nous a permis de dégager un autofinancement suffisant pour limiter d'année en année le recours à l'emprunt.



La poursuite de la phase de désendettement initiée en 2015, sera accentuée en 2016 et se poursuivra en 2017.

Depuis 2015, la collectivité s'est engagée dans une phase de désendettement (-11,2 M€ sur cet exercice), dans la perspective :

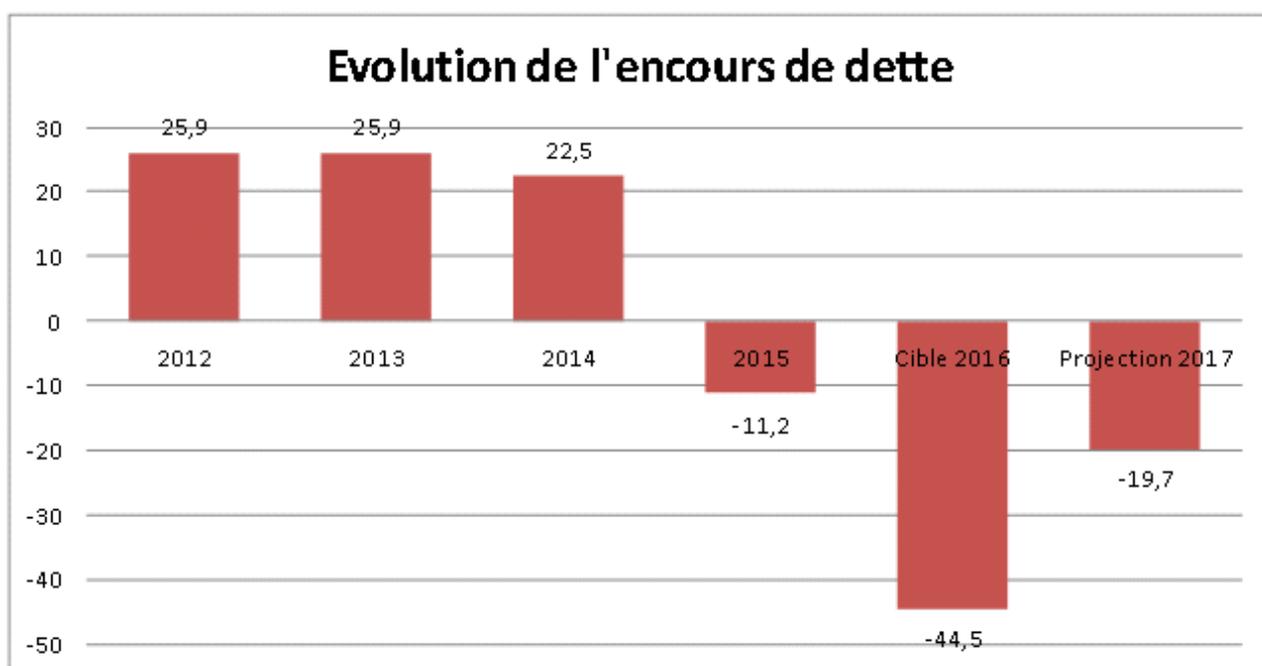
- de préserver notre capacité d'épargne malgré un environnement défavorable ;
- de préserver notre capacité d'autofinancement pour maintenir le niveau des investissements ;
- de réduire le montant de la dette par habitant.

La recette exceptionnelle liée à la vente des parts détenues par la collectivité dans la société Aéroports de la Côte d'Azur permet d'accentuer notre désendettement. A cet effet, la moitié de cette recette sera consacrée au désendettement, 20,3 M€ sur 2016 dans le cadre du remboursement anticipé de trois emprunts.

Le désendettement total 2016 est ainsi estimé à 44,5 M€.

En 2017, la baisse de l'encours de dette se poursuivra, à hauteur de 19,7 M€.

Sur les trois exercices 2015 à 2017, le montant total du désendettement devrait s'établir aux alentours de 75 M€ soit - 9 % par rapport au stock de dette au 1^{er} janvier 2015. La dette s'élèvera ainsi fin 2017 à 827 M€ au lieu de 902 M€ début 2015.



- Une structure de dette qui affiche un risque très faible

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est désormais classé selon une échelle de risque, du plus faible (niveau 1) au plus risqué (niveau 5), définie au sein de la charte Gissler. Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de plus de 95 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Cette structure traduit une gestion saine et responsable du recours à l'emprunt.

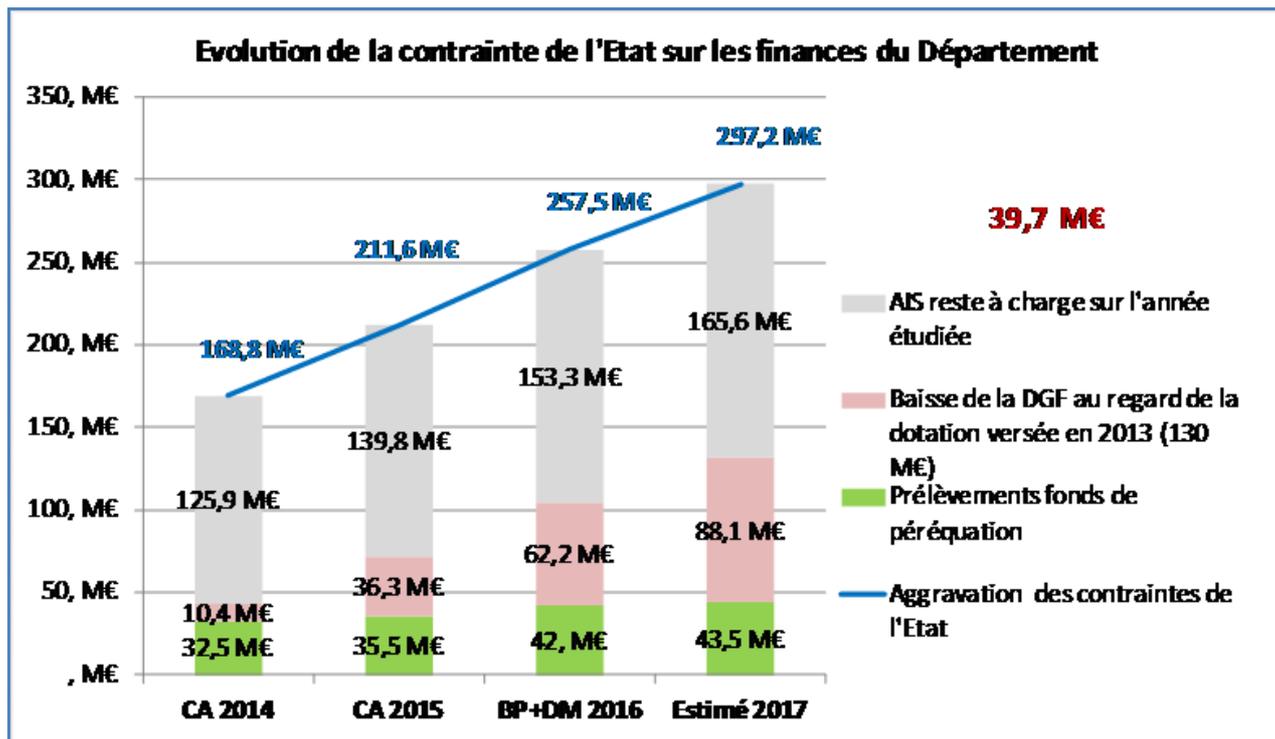
En ce qui concerne les emprunts complexes, la collectivité est toujours restée très prudente en la matière, l'encours sur ce type de produit ayant toujours été inférieur à 15 %.

Par ailleurs, depuis cinq ans, dans le cadre de la gestion active de la dette, des opérations de désensibilisation ont été menées, soit par refinancement de ces contrats en taux fixes classiques, soit par sécurisation de l'encours restant dû par prorogation de la phase de taux garanti. Le volume d'emprunts complexes est ainsi passé de 143,9 M€ en 2011 (14,37 % de l'encours) à 37,9 M€ au 31 décembre 2016 (4,48 % de l'encours). **Aucun nouveau contrat de ce type n'étant désormais souscrit, ce pourcentage, déjà très faible, sera inférieur à 4 % en 2018.**

f) Un niveau d'épargne en amélioration

Le contexte de réduction des recettes, suite à la chute des DMTO en 2013 de 50 M€, avait entraîné une contraction de l'épargne brute qui représentait dès lors 74,81 €/hab.

Malgré la hausse du reste à charge des AIS pour le Département, l'augmentation des prélèvements au titre des fonds de péréquation et la forte baisse de la DGF, notre épargne brute s'est redressée en 2014, pour revenir à un niveau supérieur à celui de 2012, avec 92,15 €/hab. L'année 2015 a enregistré une poursuite de ce redressement de l'épargne brute avec 121,34 €/hab grâce à nos efforts de rationalisation de la dépense. Les exercices 2016 et 2017 devraient permettre de conserver une épargne brute du même ordre tout en compensant la contrainte grandissante de l'Etat qui augmente de près de 40 M€ entre 2016 et 2017 (cf. graphique ci-dessous).



II. La poursuite de nos objectifs stratégiques de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir une épargne satisfaisante malgré la diminution des recettes et la hausse des dépenses, notamment dans le champ social, le Département s'est engagé dès 2009 dans un vaste plan d'économies.

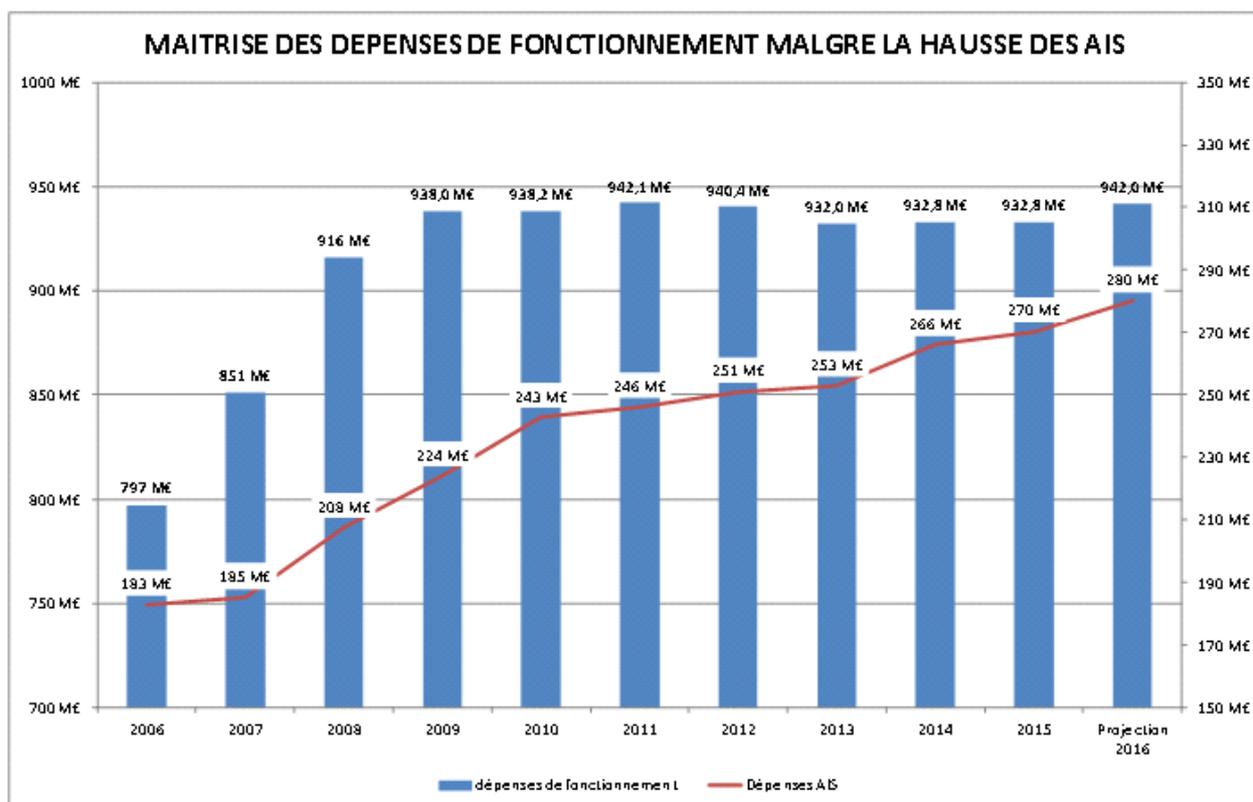
Les moyens de fonctionnement courant de la collectivité sont, année après année, réduits et optimisés (maîtrise de la masse salariale, diminution du parc automobile et des frais de fonctionnement courants). Parallèlement, certaines politiques publiques ont été redéfinies dans un souci d'efficacité et de meilleure performance de l'action publique (logement, action sociale).

L'ensemble de ces mesures s'est traduit, à périmètre constant (hors transferts Métropole et fonds de péréquation et de solidarité) par une stabilisation des dépenses de fonctionnement.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	938,0 M€	938,2 M€	942,1 M€	940,4 M€	932,0 M€	932,8 M€	932,8 M€

Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement, malgré la hausse des allocations individuelles de solidarité et plus particulièrement du RSA, doit être poursuivie. Nos efforts se portent également sur le RSA avec des mesures fortes inscrivant les allocataires dans un véritable parcours d'insertion via le PDI mais également la lutte contre la fraude qui permet de réserver les dépenses de solidarité à nos concitoyens qui en ont réellement besoin.

Le graphique ci-après illustre la contrainte exercée, sur le volume global des dépenses de fonctionnement, des AIS et plus particulièrement du RSA.



Nos efforts de maîtrise des dépenses, de modernisation et de rationalisation devront être poursuivis afin d’améliorer le service rendu aux usagers et contribuables malgré les contraintes toujours plus pesantes que l’État nous impose.

1. Une maîtrise toujours plus exigeante de nos dépenses de fonctionnement

- a) La poursuite de la réduction des effectifs et l’impact du réaménagement du temps de travail des agents :

Le Département a conduit d’importants efforts de réduction des effectifs, passés de 5 103 agents fin 2008 à 4 448 début 2016. Cette politique a permis de stabiliser la masse salariale autour de 170 M€ depuis 2010, en dépit des hausses de dépenses imposées par l’Etat (revalorisations catégorielles, réforme des cotisations patronales...).

En 2017, l’objectif de réduction des effectifs du Département à hauteur du non remplacement de deux départs à la retraite sur trois sera poursuivi, afin de maîtriser l’évolution du coût de la masse salariale.

Le budget 2017 prend en compte l’augmentation, en année pleine, du point d’indice ainsi que les effets de la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C tout en garantissant les avantages sociaux du personnel.

Enfin, l’année 2017 verra la mise en place d’un nouveau régime indemnitaire introduisant une rémunération au mérite en tenant compte de la manière de servir intitulé RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l’expertise et de l’engagement

professionnel). Les économies réalisées sur la masse salariale au budget 2016 permettront néanmoins de maintenir ces crédits à 170 M€ en 2017.

Ces efforts sont nécessaires pour rendre notre institution exemplaire vis-à-vis de nos concitoyens.

b) Une administration toujours plus économe et modernisée par le numérique :

En termes de coûts de fonctionnement de l'administration, les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis 2009 seront poursuivis. Ces efforts ont permis de dégager plus de 277 M€ d'économies nettes cumulées depuis le début de ma présidence.

La réduction du parc automobile, la rationalisation de l'occupation des locaux et de la gestion du patrimoine immobilier ainsi que la baisse des dépenses propres de l'administration seront, une fois encore, une priorité du budget 2017.

Les économies passent également par l'adaptation du Département à la révolution des technologies numériques.

La démarche de modernisation déjà engagée tient compte des évolutions technologiques, mais surtout de la révolution des usages qui y sont liés. Désormais au cœur du programme de transformation numérique du Conseil départemental, cette modernisation propose :

- de mettre l'utilisateur au cœur de la mutation numérique, en lui offrant des services en ligne facilitant les démarches administratives ;
- d'accompagner la transformation numérique de l'organisation au travers de méthodes agiles permettant un rapide retour sur investissement.

c) La poursuite des missions prioritaires et le renforcement de nos actions en termes de sécurité

Les efforts réalisés sur nos dépenses courantes nous permettront de financer nos dépenses obligatoires et prioritaires. Des efforts nouveaux seront consacrés à la sécurité.

Le Département poursuivra son engagement soutenu en matière de solidarités humaine et territoriale. Dans le domaine social, la démarche de contractualisation avec les établissements sera poursuivie dans le cadre des nouvelles générations de CPOM. La médiation scolaire sera renforcée.

Le Département poursuivra également ses efforts dans la sécurité de nos concitoyens contre les risques naturels et de nos collégiens contre les risques d'intrusion.

Enfin, le Département poursuivra son soutien particulier aux activités culturelles, sportives et éducatives, tout en ajustant certaines subventions afin de partager avec nos partenaires la nécessaire démarche d'optimisation de la dépense publique.

2. Un engagement volontariste pour nos dépenses d'investissement

Dans le prolongement de ce qui a été initié en 2016, le budget en investissement 2017 utilisera le produit exceptionnel de la vente des parts détenues par le Département dans la société Aéroports de la Côte d'Azur.

Outre l'accélération du désendettement, cette recette permet ainsi au Département d'impulser certaines opérations d'investissement.

a) Engager des mesures pour accroître la sécurité de la population suite aux attentats

Dans le cadre des compétences obligatoires de la collectivité, il s'agit essentiellement de renforcer la sécurité des collèges. Dans sa séance du 22 septembre 2016, l'assemblée départementale a ainsi adopté un plan spécifique pour renforcer la sécurité des élèves et des personnels dans et aux abords des collèges. 4 M€ seront consacrés au renforcement des contrôles d'accès des collèges publics et au déploiement de dispositifs d'alarmes et d'alertes différenciées.

En complément, des mesures seront financées pour améliorer la sécurité aux abords des collèges. Les investissements seront orientés vers :

- le renforcement de la vidéo-protection sur la voie publique ;
- l'augmentation des aides aux communes pour sécuriser les abords ;
- l'octroi d'aides à l'investissement aux collèges privés.

b) Protéger les populations contre les risques naturels :

Un établissement public territorial de bassin EPTB sera constitué début 2017. Il regroupera les différents acteurs locaux en matière de gestion de l'eau et des risques d'inondations. Doté de 21,5 M € en investissement sur l'exercice 2017, il aura pour mission de renforcer l'entretien des cours d'eau, de réaliser des diagnostics et des travaux pour l'ensemble du Département.

c) Investir dans nos compétences stratégiques :

Ce plan d'investissement vise également à accélérer le déploiement par le SICTIAM des raccordements (1 M€) et à financer des aides aux communes sur les travaux d'aménagement esthétique pour les infrastructures/fibre.

d) Soutenir le domaine médico-social :

Le financement accordé dans le cadre des 9^{èmes} appels à projet santé s'élève à 2,5 M€ en 2017 au lieu des 1,5 M€ de 2016. En parallèle, un plan de modernisation des EHPAD publics par l'augmentation des taux de subventions aux communes et un appel à projets d'ouverture de places pour les personnes handicapées et les enfants handicapés seront lancés.

3. La poursuite de la politique de solidarité territoriale, tout particulièrement l'aide aux communes

Dans un contexte généralisé de contrainte pour les collectivités, qui fragilise particulièrement l'action des plus petites d'entre elles, le Département maintiendra un effort soutenu en matière d'aide aux communes.

La loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), tout en complexifiant l'organisation territoriale, renforce les compétences départementales en matière de solidarité territoriale. Elle vient ainsi valider le choix que le Département a fait de privilégier la solidarité

territoriale, au sein de laquelle l'aide aux communes représente en 2016 un tiers de nos dépenses d'investissement.

Le Département poursuivra cet engagement très fort en 2017, notamment en inscrivant cette politique dans le cadre du plan de relance.

a) Les routes, compétence confirmée à l'échelon départemental :

Avec un réseau routier départemental de 1 702 km de voirie, le Département augmentera pour l'exercice budgétaire 2017 ses efforts en matière de travaux routiers de sécurisation avec 5 M€ supplémentaires qui seront ainsi affectés aux aménagements localisés (ALOCS) et à l'abondement des crédits affectés à la préservation et la conservation du patrimoine routier départemental afin de garantir les meilleures conditions de confort et de sécurité aux usagers.

Seront également poursuivis les travaux de modernisation de voirie, ainsi que les aménagements cyclables, définis par le schéma départemental d'aménagements cyclables adopté en 2005.

b) L'environnement et la gestion des risques en soutien des communes :

Durant l'année 2017, le Département prolongera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et poursuivra sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux. Un programme pluriannuel de travaux permettra notamment de compléter la signalétique et les équipements ludiques et sportifs, pour une découverte variée de ce patrimoine naturel sensible.

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), le Département poursuivra les travaux d'aménagement et d'entretien des itinéraires, depuis le haut-pays jusqu'au littoral, notamment ceux composant la Grande Traversée du Mercantour.

FORCE 06 prolongera ses actions dans le domaine de la prévention des risques naturels et s'investira dans l'ensemble des travaux que devra réaliser en régie le Département, notamment sur les sentiers du PDIPR, dans les parcs naturels départementaux et l'entretien des pistes DFCL. Le service participera également au Réseau forestier de surveillance et d'alerte dans le cadre du protocole signé avec l'Etat.

En matière de gestion des déchets, la collecte sélective au sein des bâtiments départementaux, complètement réorganisée en 2016, afin d'optimiser les tonnages valorisés de papier, de carton, de verre, sera pérennisée. La mission d'assistance technique au SMED sera poursuivie conformément à la convention en vigueur (jusqu'à 2018) afin de poursuivre l'objectif d'autonomie du département pour le traitement des déchets non dangereux.

Concernant l'énergie, les missions d'assistance technique des collectivités apportées en complément des aides financières du Département et visant à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise des dépenses en énergies seront poursuivies. Le projet de centrale solaire au sol d'une puissance de 11,5 MW sur la commune de Saint-Auban, qui a fait l'objet d'un dépôt de candidature dans le cadre d'un appel à projets national sera poursuivi, le projet ayant été retenu.

Dans le domaine du milieu marin, les procédures de reconduction des arrêtés de zones marines protégées seront finalisées.

Le laboratoire vétérinaire départemental poursuivra son programme d'actions en termes de sécurité alimentaire, d'épidémiosurveillance et de diagnostic des maladies animales, de contrôle de la qualité des eaux résiduaires et environnementales et de contrôle des eaux chaudes sanitaires vis-à-vis du risque imputable aux légionelles. Il maintiendra l'animation d'une assistance à la population en matière de protection animale. Il mettra en œuvre le plan d'optimisation défini sur 3 ans qui vise une réduction de moitié de la subvention d'équilibre émanant du budget principal.

Dans le domaine des risques, le Département poursuivra plus particulièrement sa politique dans le domaine de la gestion de l'eau et de la prévention des inondations.

A cet effet, il a décidé de la création du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) qui assurera les missions et travaux en la matière. L'année 2017 comportera, d'une part, une phase de préfiguration destinée à définir les conditions de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à partir de 2018 et, d'autre part, la poursuite des missions opérationnelles portées jusqu'alors par le Département et transférées au syndicat.

c) L'entretien du patrimoine départemental et le soutien renouvelé aux grands projets patrimoniaux des Alpes-Maritimes :

Le Département poursuivra l'entretien nécessaire de ses bâtiments, que ce soit pour la rénovation de la crèche ou pour les bâtiments sociaux et des routes.

d) L'entretien des gendarmeries et la poursuite de l'aide à l'équipement de la police scientifique :

Les travaux d'entretien des gendarmeries seront poursuivis. De plus, le soutien à la police scientifique et technique sera également reconduit afin de doter les forces de police et de gendarmerie de matériels innovants, au service de la sécurité de nos concitoyens.

État des engagements pluriannuels

Lors du débat d'orientations budgétaires doivent également être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez donc annexés au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiement correspondants.

Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

Le Président

Débat d'orientation budgétaire 2017 - Investissement

Mission : action sociale

Politique : aide aux personnes handicapées

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Hébergement personnes handicapées	3 600 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	2 550 000,00

Politique : aide à l'enfance et à la famille

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Frais généraux enfance familles	47 704,82	10 000,00	998,11	47 704,82	10 000,00	0,00

Politique : santé

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Missions déléguées santé	7 042 380,65	0,00	675 000,00	7 042 380,65	0,00	0,00
Appels à projets santé	13 175 239,31	2 500 000,00	3 864 295,32	10 266 662,07	2 500 000,00	2 908 577,24
Frais généraux santé	44 815,82	10 000,00	0,00	33 960,78	10 000,00	10 855,04

Mission : fonctionnement de l'administration

Politique : moyens généraux

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Equipement pour l'administration générale	21 718 555,31	4 790 000,00	2 488 921,74	18 093 637,63	4 833 000,00	3 581 917,68

Politique : ressources humaines

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Autres actions en faveur du personnel	205 822,97	70 000,00	39 435,50	205 822,97	64 000,00	6 000,00

Politique : entretien et travaux dans les bâtiments

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Bâtiments siège et autres	40 840 414,15	6 360 000,00	842 767,47	37 796 992,83	4 840 800,00	4 562 621,32
Bâtiments action sociale	6 273 773,65	5 300 000,00	1 019 091,75	4 291 418,41	4 530 000,00	2 752 355,24
Bâtiments destinés à l'infrastructure routière	3 341 957,17	1 500 000,00	148 000,28	2 306 754,90	1 422 000,00	1 113 202,27

Mission : développement des infrastructures**Politique : infrastructures routières**

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Routes - points noirs	111 472 271,00	7 500 000,00	3 127 125,35	88 686 212,55	6 997 000,00	23 289 058,45
Aménagement du territoire & cadre de vie	85 509 122,65	10 500 000,00	3 601 766,01	59 803 622,01	9 370 000,00	26 835 500,64
Conservation du patrimoine routier	76 239 728,12	18 005 000,00	5 754 565,88	51 821 348,80	17 115 000,00	25 308 379,32
Fonds de concours et subventions	55 043 709,59	3 000 000,00	34 807 510,74	13 155 318,12	8 060 000,00	36 828 391,47
Equipements et réseaux	14 337 614,33	3 000 000,00	1 172 935,45	7 256 031,06	2 080 000,00	8 001 583,27

Mission : aménagement, développement du territoire**Politique : logement**

Libel program	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Aide à la pierre	108 001 809,62	13 000 000,00	12 684 047,79	89 808 087,61	8 000 000,00	23 193 722,01

Politique : économie, tourisme, attractivité du territoire

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Aménagement du territoire	6 001 967,82	2 205 000,00	20 000,00	5 857 487,82	2 182 184,00	167 296,00
Agriculture	7 716 614,14	2 705 000,00	935 690,75	5 944 328,51	2 705 000,00	1 772 285,63
Soutien entreprises indus. & commerciales	10 053 614,91	0,00	247 852,55	7 358 161,98	89 446,00	2 606 006,93
Tourisme	3 803 090,79	500 000,00	721 366,80	2 234 974,39	500 000,00	1 568 116,40

Politique : transports et déplacements

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Transports départementaux	4 595 987,25	40 000,00	185 666,44	4 215 508,57	40 000,00	380 478,68
Transport multimodal	93 020 555,90	4 000 000,00	23 020 525,83	59 962 758,66	4 000 000,00	33 057 797,24

Politique : ports

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Ports	3 671 223,95	50 000,00	6 069,60	2 239 475,32	15 000,00	1 466 748,63

Politique : solidarité territoriale

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Contrat de plan départemental	163 011 369,90	12 000 000,00	49 222 175,98	71 967 328,27	12 521 341,00	90 522 700,63
Autres actions de solidarité territoriale	346 799 941,42	30 200 000,00	66 267 587,09	282 711 126,26	44 643 659,00	49 645 156,16

Politique : sécurité

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Gendarmeries, commissariats	1 684 640,87	400 000,00	113 276,75	1 242 708,34	380 000,00	461 932,53
Service incendie et secours	749 997,55	300 000,00	0,00	749 997,55	300 000,00	0,00

Politique : développement durable et environnement

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Espaces naturels, paysages	12 814 381,07	2 675 000,00	883 654,80	9 910 812,55	2 671 000,00	2 907 568,52
Forêts	5 089 898,32	1 526 000,00	191 920,13	3 675 122,45	1 526 000,00	1 414 775,87
Eau et milieu marin	33 421 996,08	450 000,00	7 743 822,43	21 060 181,97	437 800,00	12 374 014,11
Déchets, énergies renouvelables	9 918 402,94	25 000,00	9 283,20	9 909 402,94	25 000,00	9 000,00
Parcs naturels, entretien travaux	6 121 601,71	3 300 000,00	978 568,32	4 577 090,64	1 950 000,00	2 894 511,07

Mission : actions éducatives, sportives et culturelles

Politique : culture

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Evénements culturels	338 346,20	100 000,00	22 960,34	278 971,37	60 000,00	99 374,83
Patrimoine culturel	7 643 952,64	1 508 000,00	858 270,11	5 136 390,04	1 198 000,00	2 817 562,60
Subventions culturelles	3 218 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 218 450,00
Entretien et travaux dans les bâtiments culturels	5 426 164,99	1 305 000,00	1 660 978,77	3 794 913,89	2 180 000,00	756 251,10

Politique : sport et jeunesse

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Subventions sportives	2 969 082,43	607 151,15	324 539,68	1 378 934,54	400 000,00	1 797 299,04
Initiatives sportives départementales	1 267 948,94	200 000,00	89 560,52	822 831,33	90 000,00	555 117,61
Ecoles départementales	681 098,66	320 000,00	29 915,55	618 889,08	320 000,00	62 209,58
Ecoles des neiges et de la mer, entretien travaux	5 138 736,34	1 100 000,00	767 629,99	2 920 483,86	790 000,00	2 528 252,48

Politique : éducation

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Collèges-constructions neuves	93 701 847,17	40 000,00	36 808 471,02	42 734 487,14	14 410 000,00	36 597 360,03
Collèges-réhabilitations	57 966 391,88	3 230 000,00	3 032 269,88	28 055 753,13	8 341 000,00	24 799 638,75
Maintenance, entretien collèges	41 445 729,48	8 500 000,00	2 128 549,22	40 001 239,50	8 500 000,00	1 444 489,98
Gymnases	31 759 449,79	6 100 000,00	1 478 611,08	16 722 746,22	11 290 000,00	9 846 703,57
Fonctionnement des collèges	13 321 005,54	2 600 000,00	294 519,21	10 476 655,63	2 050 000,00	3 394 349,91
Vie scolaire	15 428 448,17	2 500 000,00	78 169,17	12 751 807,58	1 870 000,00	3 306 640,59

Politique : enseignement supérieur et recherche

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Enseignement supérieur, entretien travaux bâtiments	1 584 981,69	500 000,00	21 863,26	367 340,29	1 100 000,00	617 641,40
Campus STIC	52 820 258,91	0,00	921 269,12	49 576 687,32	1 000 000,00	2 243 571,59
Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire	31 131 490,15	11 700 000,00	8 672 023,70	14 022 920,40	2 475 600,00	26 332 969,75

Débat d'orientation budgétaire 2017 - Fonctionnement

Mission : action sociale

Politique : programme départemental d'insertion

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Programme départemental d'insertion	13 335 987,58	0,00	4 785 849,04	8 550 987,58	2 300 000,00	2 485 000,00

Mission : aménagement, développement du territoire

Politique : économie, tourisme, attractivité du territoire

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Aménagement du territoire	857 920,85	50 000,00	159 337,39	723 583,46	61 000,00	123 337,39
Agriculture	850 000,00	835 000,00	324 424,22	643 208,81	500 500,00	541 291,19
Tourisme	2 607 103,81	100 000,00	155 954,89	2 141 440,92	16 000,00	549 662,89

Politique : solidarité territoriale

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Contrat de plan départemental	845 318,15	50 000,00	0,00	95 318,15	50 000,00	750 000,00
Autres actions de solidarité territoriale	5 208 998,32	500 000,00	786 293,14	2 956 316,86	162 865,00	2 589 816,46

Politique : développement durable et environnement

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Espaces naturels, paysages	252 000,00	0,00	21 000,00	59 000,00	0,00	193 000,00

Mission : actions éducatives, sportives et culturelles

Politique : culture

Libellé programme	AP de stock	Estimation besoin d'AP 2017	Reste engagé au 23-09-2016	CP exercices antérieurs	CP 2017	CP 2018 et au-delà
Subventions culturelles	932 000,00	350 000,00	200 000,00	732 000,00	300 000,00	250 000,00